

## *Rue des Renards : Anne-Marie Appelmans s'attaque à un chien pour noyer le poisson...*

**Anne-Marie Appelmans versus Manu Brocante, nouvel épisode. (Si vous avez raté les précédents, rendez-vous [ici](#)).**

L'ASBL Chez Albert, créée par Anne-Marie Appelmans pour gérer des locaux rue des Renards reçus du CPAS de Bruxelles, vient de motiver tardivement sa volonté d'en déloger Manu Brocante dans un recommandé adressé à ce dernier (et en copie au CPAS).

De quoi le locataire est-il accusé ? « *Vous détenez un chien sans en avoir demandé l'autorisation, alors que le règlement d'ordre intérieur s'y oppose* », écrit Henri Piquet, le socialiste ixellois qui préside l'asbl fantoche de l'ancienne épouse de feu-Albert Faust. Un reproche furieusement semblable à celui formulé, le mois dernier, dans un précédent courrier incitant Manu Brocante à quitter les lieux : « *Ce logement n'est pas adapté à la présence d'un chien* », lui écrivait déjà le Directeur général coordonnateur du CPAS. Défense de rire.

Le hic, dans ce scénario tiré par les poils, c'est que la convention d'occupation n'interdit aucunement la présence d'un animal dans l'appartement. Quant au « *règlement d'ordre intérieur* » auquel se réfère le courrier, il est inconnu du locataire et n'est même pas mentionné dans la convention. Les mauvaises langues ajoutent d'ailleurs qu'avant d'être sous-loué, l'appartement était destiné à Mme Appelmans qui devait y habiter... en compagnie de son chien.

Avec pareils arguments, c'est impatientement qu'on attend la plaidoirie de Chez Albert devant le Juge de paix. Mais pas de chance pour les amateurs d'humour poilant : pour l'instant, l'ASBL se garde bien de saisir la justice afin d'obtenir l'éviction de son locataire. Elle préfère, après lui avoir coupé les compteurs de gaz et d'électricité, enchaîner les lettres de mise en demeure, ce qui commence tout doucement à ressembler à du harcèlement. On n'oserait pourtant imaginer que Mme Appelmans cautionne de telles pratiques, elle qui collectionne les dépôts de plaintes pour harcèlement à son égard (au point de s'attirer le sobriquet de « *Plainte contre X* »)...

*« Ce chien, moyen de dissuasion a empêché le CGAM d'occuper le local à l'arrière de votre appartement »*

En réalité, cette énième lettre de mise-en-demeure ressemble à une tentative un peu désespérée de justifier le système de double sous-location mis en place par Mme Appelmans. En effet : si le CPAS ne pouvait ignorer la sous-location de l'appartement du 1er étage à Manu Brocante, il est probable qu'il ignorait certains des petits arrangements faits avec les locaux qu'il a généreusement octroyés à l'ancienne leader syndicale. Savait-il, par exemple, qu'une pièce de l'appartement est également sous-louée au CGAM, justifiant un second loyer pour le même étage ? Que le local du rez-de-chaussée, donné gratuitement à l'ASBL créée par Mme Appelmans, est ensuite sous-loué au CGAM (présidé par la même) ? Que ce système alambiqué permet à Chez Albert d'engranger un bénéfice sur le dos du CGAM ?...

Le CGAM est d'autant plus lésé dans l'affaire, qu'il n'a jamais réellement occupé ces locaux (malgré quelques efforts remarquables pour en donner l'impression, comme ces affichettes annonçant des permanences qui n'ont pas lieu). Et nous y voilà. Maintenant que ces petites cachotteries sont devenues plus visibles, il faut s'expliquer. Un

premier coupable est désigné : si le CGAM n'utilise pas le local à l'étage, c'est à cause d'un chien ! « *Ce chien, moyen de dissuasion a empêché le CGAM d'occuper le local à l'arrière de votre appartement* », s'insurge Henri Piquet dans sa lettre à Manu Brocante.

Ce « *moyen de dissuasion* », c'est Aby. Une femelle de cinq ans, Berger un peu bâtard, aux yeux qui t'implorant en permanence de bien vouloir lui jeter le petit caillou, là, sous tes pieds, tellement petit que tu ne le vois pas, pour qu'elle puisse ensuite le ramener dans le creux de ta main qu'elle léchouille au passage en espérant que tu le relances en l'air, et ainsi de suite. Un an après son arrivée rue des Renards, voilà donc Aby, le toutou le plus inoffensif des Marolles, devenu la terreur du CGAM.

Et pendant ce temps, tous ces mois de loyers et de charges payés inutilement... quel gâchis pour les finances du CGAM.

#### AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION

**ENTRE** : L'asbl « Chez Albert », 15 rue des Renards à 1000 Bruxelles, représentée par Rudi NERINCKX, administrateur.

**ET** : L'asbl « Comité Général d'Action des Marolles , CGAM », 56 Rue de la prévoyance, 1000 Bruxelles, représentée par A.M. APPELMANS, présidente.

#### **Il a été convenu ce qui suit :**

Objet : Entre l'asbl « Chez Albert » et l'asbl « CGAM », une convention d'occupation a été conclu, signé entre les parties le 1/11/2011.

Cette occupation d'une partie du rez-de-chaussée sis 15 rue des Renards à 1000 Bruxelles a pris cours le 1/11/2011.

En exécution de l'avenant l'asbl « CGAM » accepte d'occuper entièrement le rez-de-chaussée afin de d'étendre son antenne et y organiser des activités en lien avec son objectif social.

Les frais d'occupation s'élèvent, à partir du 1/09/2013, à 250 € par mois à titre de provision de charges. Cette somme sera due anticipativement le 1<sup>er</sup> de chaque mois et pour la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Cette somme est à verser sur le compte : ██████████

Car, comme en témoigne ce document, le CGAM sous-loue depuis novembre 2011 une partie du rez-de-chaussée du n°15 rue des Renards à l'ASBL de sa présidente, qui le reçoit pourtant gratuitement du CPAS. Depuis septembre 2013, le CGAM « *accepte d'occuper entièrement le rez-de-chaussée* » et sa contribution grimpe à 250€ par mois.

Certains n'hésitent pas à parler de conflit d'intérêts. C'est d'ailleurs Mme Appelmans qui signe cette convention pour le CGAM et Rudi Nerinckx pour Chez Albert. Pour rappel, Rudi Nerinckx est le fidèle complice de Mme Appelmans depuis l'époque de la FGTB : « *Ce qu'Anne-Marie imaginait, Rudi le concevait. Pourtant, il n'a aucun diplôme de comptable, mais c'est ce qu'on appelle un financier. Un type qui peut tout manipuler dans les comptes pour obtenir ce dont il a besoin* », témoignaient alors des travailleurs du syndicat. Rudi Nerinckx avait été licencié en 2001 par la FGTB pour « *incompétence* » et « *gestion chaotique* », mais Mme Appelmans l'avait aussitôt réengagé dans une société à laquelle elle comptait sous-traiter la comptabilité de la FGTB ! Depuis lors, il suit son ancienne patronne dans toutes ses associations. En 2013, il a même réalisé un audit sur les finances du CGAM. Sans doute n'a-t-il rien trouvé à y redire...



Abi, la terreur des Marolles.